

Passez du rêve
à la propriété

CLAIRSIENNE, PLUS DE 60 ANS D'EXPÉRIENCE EN ACCESSION SOCIALE

Entreprise sociale pour l'habitat en Nouvelle-Aquitaine, Clairsienne œuvre depuis 1958 à offrir des solutions de logements à coûts maîtrisés et accessibles. Dans le respect de cette démarche et de ses valeurs fondatrices (solidarité, respect, professionnalisme et initiative), Clairsienne vous accompagne dans la construction de votre projet immobilier pour passer du rêve à la propriété tout en douceur et en toute sérénité.

LES GARANTIES CLAIRSIENNE

- **GARANTIE** de rachat
- **GARANTIE** de relogement
- **CERTIFICATION** « Acteur engagé »

LES SERVICES+ CLAIRSIENNE

- Des **PRIX** maîtrisés
- Des **FRAIS DE NOTAIRE** réduits
- Des **AIDES** au financement
- Un **ACCOMPAGNEMENT** à chaque étape
- Un **SYNDIC** intégré

VOTRE CONTACT CLAIRSIENNE

05 56 292 815

235 avenue Émile Counord

33081 Bordeaux cedex

3F Clairsienne 
Groupe ActionLogement

clairsienne.fr



DEVENIR PROPRIÉTAIRE

BRS

Bail Réel Solidaire



Formule
d'achat

DES PRIX
À COUPER
LE SOUFFLE

3F Clairsienne 
Groupe ActionLogement

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE POUR LE PRIX D'UN LOYER

Le Bail Réel Solidaire dit BRS est une nouvelle formule d'achat innovante d'accèsion solidaire.

LE BRS EN CLAIR



Le BRS est proposé par un **Organisme Foncier Solidaire**. Il met en vente des logements neufs ou anciens en dissociant le bâti du terrain dont il reste propriétaire.



Le BRS s'adresse à tous les futurs acquéreurs qui souhaitent acheter **une résidence principale**.



Le BRS permet d'acheter un logement dans un secteur prisé **jusqu'à 30 % en dessous des prix du marché de l'immobilier**.



Le BRS est soumis aux mêmes **plafonds de ressources que le PSLA**.

LE BRS EN 4 ÉTAPES

1

MON ÉLIGIBILITÉ

Consultation de votre revenu fiscal de référence N-2 afin de vérifier si vous répondez aux conditions de plafonds de ressources du PSLA.

2

MON FINANCEMENT

Votre conseiller commercial calcule votre capacité d'achat et d'emprunt pour définir vos besoins en financement.

3

MON LOGEMENT

Vous devenez propriétaire de votre logement pour 80 ans tout en vous acquittant d'une redevance mensuelle d'occupation du terrain auprès de Clairsienne.

4

MON AVENIR

En cas d'aléas de la vie, vous avez la garantie d'une revente encadrée sans perte financière et d'être accompagné pour la vente de votre bien.

LES 5+ DU BRS



Un **COÛT D'ACHAT RÉDUIT** de 15 % à 30 %



Des **AIDES AU FINANCEMENT**



Une **ACCESSION SOLIDAIRE** garantie sans perte financière



Un **ACHAT SÉCURISÉ**
Garanties : rachat et relogement



Un **ABATTEMENT DE 30%** sur la taxe foncière
sur décision de la commune